



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 83 Portable : 06 07 99 36 85
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Email : cgt2@gard.fr
Facebook : [cgt cdgard](https://www.facebook.com/cgt.cd30)

COMPTE RENDU CHSCT DU 14 MAI 2020

Bilan de la gestion de crise et du plan de continuité d'activité (PCA) lors de la crise du COVID d'un point de vue hygiène et sécurité :

Dès le 25 février, une cellule de crise a été activée par la collectivité, sans attendre les consignes nationales. Un PCA a été réalisé à partir de l'identification des missions prioritaires. Des actions ont été mises en place notamment des messages adressés aux agents sur les recommandations sanitaires, des fiches reflexes.

L'attribution de masques et de gels hydroalcooliques auprès des différents services a été réalisée.

Le Syndicat CGT interpelle l'administration sur le manque d'équipement (masques, visières, surblouses) notamment dans certains collèges et CMS.

L'administration précise que les livraisons seront effectuées ces jours-ci, la distribution est en cours... Si besoin, les agents peuvent aussi interpeller leur Direction pour signaler les manques.

Le syndicat CGT souligne l'importance de mesurer la dimension psychologique qu'apporte le masque et l'importance de rassurer les agents qui peuvent avoir peur d'être contaminés ou de contaminer.

L'administration reconnaît également cette dimension psychologique et insiste sur l'importance de la liste des acteurs locaux à transmettre ainsi que les coordonnées et adresses mails des personnes à qui s'adresser en cas de manque d'équipements.

La CGT demande des précisions sur la livraison de masques pour les assistants familiaux, insécurisés par rapport à la reprise des droits de visites et d'hébergement.

L'administration confirme qu'une tournée est programmée la semaine prochaine pour une nouvelle distribution de masques chirurgicaux aux assistants familiaux.

Le syndicat CGT demande également des précisions sur le protocole de nettoyage pour les locaux de la CAF où travaillent les agents du service logement et du service RSA et la proposition d'une visite CHSCT sur le site.

L'administration n'est pas favorable à une visite des locaux car ils n'appartiennent pas au CD et souligne qu'un plan de reprise de la CAF a été réalisé ainsi qu'un protocole en vigueur avec validation du CSE (Comité Social d'Entreprise de la CAF).

Présentation Des résultats du sondage en ligne :

30% des agents ont répondu au questionnaire. L'intégralité de l'étude peut être consultée sur INTRANET.

Le Syndicat CGT souligne la difficulté du travail à domicile pour de nombreux agents qui ne disposent pas de bonnes conditions de travail (difficulté à s'isoler, garde d'enfants etc.) ou qui ne sont pas équipés de moyens informatiques. Cette situation peut générer du stress inhabituel.

Nous insistons également d'être assuré sur le droit à la déconnexion des agents. En effet certains d'entre eux reçoivent des messages les Week ends, le soir, en dehors des horaires de travail... Ceci peut être également une source de stress. Pourquoi ne pas envoyer les messages le lundi à 8h00 ?

L'administration nous répond qu'elle sera vigilante à cette question et parle de la notion de désorientation pour certains qui n'ont plus la notion du temps. L'administration propose de renforcer ce droit à la déconnexion. Un bilan sera présenté sur le télétravail en CT et abordera cette question.

Information sur les stocks d'équipements de protection individuel :

L'administration dit avoir commandé des masques en nombre raisonnable afin de ne pas mettre en difficulté d'autres collectivités qui en avaient davantage besoin.

La gestion des stocks et la logistique relative aux livraisons sont assurées par la DLOG, la Direction d'appui et la DGAD.

Chaque agent a été doté de 2 masques en tissu lavable 25 fois. L'administration rajoute qu'elle complétera sa dotation en masque en fonction des besoins.

La CGT a réitéré sa demande de dotation de masque type FFP2 à l'ensemble des agents du CD.

L'administration n'a pas retenue cette proposition.

Proposition de dispositifs d'accompagnement pour les personnes vulnérables :

Depuis le 17 mars 2020, les agents départementaux considérés comme vulnérables ont été placés en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA).

A partir du 11 mai, les personnes dites vulnérables seront tenues de produire un certificat médical établi par le Médecin traitant ou par la Médecine Professionnelle précisant que la pathologie de l'intéressée implique qu'il doit demeurer confiné.

Dans le cas où le Médecin traitant ne voudrait pas prescrire d'arrêt de travail, l'administration confirme qu'elle pourra alors examiner la situation administrative de l'agent et ne laissera aucun agent dans la précarité.

Un point chiffré sur les situations des personnes vulnérables devrait être présenté au prochain CHSCT

Présentation des fiches reflexes et de communication :

La CGT précise concernant la HOTLINE, mise en place pendant la crise sanitaire, que les agents qui répondent en deuxième ligne peuvent être en difficulté car ils sont en sous-effectif et les outils informatiques peuvent poser des problèmes de lenteur. Ceci peut générer une anxiété chez les agents.

VOTE :

Présentation des fiches reflexes et des dispositifs de communication :

Administration : 10 voix Pour

Syndicat CFDT et CGT : 8 voix pour

Proposition du dispositif pour les personnes vulnérables avec insertion dans le rapport de la mention « relatif au fait que si le médecin refuse l'arrêt de travail, l'agent devra se rapprocher de la Médecine du travail pour l'accompagner dans sa démarche ».

Administration : 10 voix : Pour

Syndicat : CGT 4 voix : pour

CFDT 4 voix : abstention

QUESTION CGT

La CGT demande la mise en place des dépistages pour tous les agents qui doivent reprendre le travail en présentiel.

L'administration nous renvoie à la communication du Président et notamment sur le fait que l'ARS n'ait pas donné son aval pour que le laboratoire départemental organise ces tests.

La CGT maintient sa volonté de dépistage systématique pour les agents comme le préconise l’OMS.